

COMMUNE DE LA ROCHE-JAUDY

-CONSEIL MUNICIPAL-

Séance du 29 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf AVRIL, à vingt heures, le Conseil Municipal de LA ROCHE-JAUDY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Louis EVEN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 48

Présents ce jour :

Etaient présents :

Nombre de membres en exercice : 46

Etaient présents : 25

BENOIT Philippe ; BOTMANS Catherine ; COADIC Marie-Laure ; COADIC Danièle ; COLIN Guillaume ; DUTERTRE Françoise ; EVEN Jean-Louis ; FREMERY Bernard ; GAREL Romain ; GUILLOU Jean-Paul ; HENRY Gaëlle ; JEGOU Marie-France ; LE DIUZET Yves ; LE GOAS Patricia ; LE MAZEAU Jean-Marc ; LE MOAL André ; LE ROUX Michel ; LE ROUZES Sandrine ; LESCOUARC'H Christian ; LINTANF Hervé ; LUCO Alain ; MERLE Renaud ; MEUR Jean-Luc ; PARISCOAT Arnaud ; THIRION Gérard

Procurations : COLIN Sandrine à FREMERY Bernard ; CORBEL Tugdual à EVEN Jean-Louis ; LE MENE Séverine à LUCO Arnaud ; LOYER Guénolé à GAREL Romain ; MORVAN Joël à PARISCOAT Arnaud ; PIERRE Joël à LINTANF Hervé ; PILLIEZ-PINOY Yannick à COADIC Danièle ; RANNOU Gilles à MERLE Renaud ; SALIC Mireille à COLIN Guillaume

Nombre de votants : 34

Date de la convocation : le 24/04/2019

Secrétaire de séance : PARISCOAT Arnaud

1. Personnel communal : création d'un poste CAE-PEC (parcours emploi compétence), personnel technique

1.1 Contrats d'apprentissage

Nous avons la volonté de renforcer l'équipe technique en lieu et place des interventions d'Esatco.

2 demandes d'apprentissage ont été reçues :

- Un apprentissage dans le domaine des espaces verts (Lycée de Pommerit-Jaudy)
- Un apprentissage dans le domaine « électricien » (CFA Morlaix)

L'apprentissage est une voie à encourager.

Le conseil municipal donne son accord pour le recrutement des 2 apprentis. Un dossier devra être transmis au comité technique.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de recruter un contrat CAE-PEC si la procédure n'aboutissait pas. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

1.2 Renouvellement d'un emploi en contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) 20 Heures – agent polyvalent en milieu scolaire/périscolaire

Par délibération du 29/05/2017 de la commune de la Roche-Derrien, le conseil municipal a créé un emploi en contrat d'accompagnement dans l'emploi pour assurer les missions suivantes : surveillance à la garderie, d'Atsem, et de surveillance à la cantine scolaire.

Par délibération du 21 mars 2018 de la commune de La Roche-Derrien, le contrat a été renouvelé pour 1 année supplémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les délibérations du 29/05/2017 et du 29/05/2019,

VU l'arrêté préfectoral du 16 février 2018, définissant le montant des aides à l'insertion professionnelle pour le contrat unique d'insertion dans le cadre des parcours emploi compétences,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver le renouvellement d'un emploi en C.A.E à compter du 15/05/2019 et jusqu'à la date à laquelle l'agent peut faire valoir ses droits à la retraite, avec un temps de travail de 20 heures hebdomadaires et une rémunération au S.M.I.C;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune les conventions avec le Pôle emploi, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

1.3 Création d'un emploi en contrat d'accompagnement dans l'emploi – entretien des espaces verts et voirie

Monsieur Le Maire propose la création d'un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'Etat.

Monsieur Le Maire propose donc de l'autoriser à recruter et à signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- DECIDE de créer un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi », avec pour missions principales l'entretien des espaces verts et voirie,

- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois (6 mois minimum) renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention,

- PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine, la durée de prise en charge des CAE est fixé à 20 heures, et le taux de prise en charge entre 35 et 60%,

- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Cap Emploi ou Pôle emploi pour ce recrutement.

- DECIDE de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

1.4 Création d'un poste d'adjoint technique territorial pour assurer les missions d'entretien des espaces verts, voirie et bâtiments

Le contrat CAE de Mr Clément BOURGET prend fin le 5/6/2019.

Monsieur Le Maire propose sa stagiairisation à compter du 6/6/2019 en tant qu'adjoint technique territorial.

Suite à la stagiairisation d'un agent CAE reconnu en qualité de travailleur handicapé, Monsieur Le Maire informe que la commune peut bénéficier des aides : 2000 € pour la stagiairisation et 4000 € pour la titularisation. La publicité de la création du poste paraîtra à la bourse de l'emploi du CDG22.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées (adjoint technique en lieu et place du poste de CAE), le *Maire* propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique pour assurer les missions d'entretien des espaces verts, voirie et bâtiments.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour assurer les missions d'entretien des espaces verts, voirie et bâtiments.

DECIDE, après en avoir délibéré,

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé à compter du 6 juin 2019, un poste d'adjoint technique à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

L'agent ainsi recruté exercera les fonctions suivantes : agent d'entretien polyvalent en espaces verts, voirie et bâtiments. Son niveau de recrutement et de rémunération seront ceux afférent au grade d'adjoint technique territorial – échelle C1.

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35h.

Article 3 : crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 4 : exécution.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2. Taxe foncière sur les propriétés non bâties : exonération des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que cette perte de recette sera compensée par Lannion Trégor-Communauté à partir de 2020. L'exonération est applicable à compter de l'année qui suit l'attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique. Monsieur Le Maire propose d'appliquer cette exonération à partir du 01/01/2020.

Monsieur Le Maire expose les dispositions de l'article 1395 G du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pendant une durée de 5 ans, les propriétés non bâties classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 lorsqu'elles sont exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n°834 / 2007 du Conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n°2092 / 91.

L'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme certificateur agréé. Elle cesse définitivement de s'appliquer à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle les parcelles ne sont plus exploitées selon le mode de production biologique.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire ou, si les propriétés concernées sont données à bail, le preneur adresse au service des impôts, avant le 1^{er} janvier de chaque année, la liste des parcelles concernées accompagnée du document justificatif annuel délivré par l'organisme certificateur agréé.

VU l'article 113 de la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009,

VU l'article 1395 G du code général des impôts,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908,

Et exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n°834 / 2007 du Conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n°2092 / 91,

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

3. Subventions aux associations

Monsieur Pariscoat Arnaud, Maire délégué de La Roche-Derrien, présente les demandes de subventions pour la commune de Hengoat non- délibérées en 2018 (régularisation) et la demande de l'OGEC Sainte-Catherine pour l'organisation d'un trail.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

-ATTRIBUE, à l'unanimité des membres présents, les subventions aux associations telles que présentées dans le tableau ci-dessous, pour un montant de 1 285 €

Associations	2019
ANCIENS COMBATTANTS	30
EAUX ET RIVIERES	50
VMEH TREDARZEC	30
TY MA ZUD COZ	30
LIGUE CONTRE LE CANCER+50	50
TENNIS CLUB TREGUIER	60
CHORALE LES POLYSONS	30
SKOL AR CHLEUZIQU	70
AFSEP (sclérose en plaques)	30
SECOURS POPULAIRE	30
SECOURS CATHOLIQUE	30
UNAFAM	30
AMICALE LAIQUE RPI POULDOURAN TREDARZEC	65
MAISON DE LA CULTURE BRETONNE CAVAN	30
AS MINIHY TREGUIER	50
ELAN BASKET PAIMPOLAIS	20
GLA WAR DRO HENGOAT	650
TOTAL	1 285

-**ATTRIBUE**, à l'unanimité des membres présents, une subvention de 150 € à l'OGEC Sainte-Catherine pour l'organisation de son trail.

4. Participations

Coopération Trégor – Nafanga (Mali)

Présentation du compte-rendu de la Commission Coopération du mois d'avril 2019 par André LE MOAL.

Dans le cadre de la coopération Trégor Nafanga, la commune déléguée de Pommerit-Jaudy, ainsi que le lycée, participaient financièrement au fonctionnement des cantines scolaires (convention de partenariat 2018-2021).

Il convient de définir le montant de la participation au titre de l'année 2019.

Actuellement, les effectifs scolaires de 1^{er} et 2^e cycle sont de 2072 élèves et 34 enseignants. Le taux de scolarisation avoisine les 60%, avec un taux de fréquentation plus élevé pour les filles que pour les garçons.

L'objectif est de pouvoir financer une cantine par village, soit 6 cantines. La Commune de Pommerit-Jaudy finançait 2 cantines, et le lycée, une cantine.

Pour atteindre l'objectif de 6 cantines, soit 3 supplémentaires, la commission « Coopération » demande une hausse de la participation de la Commune de La Roche-Jaudy, de 2000 € à 3000 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

-**DECIDE** d'attribuer à l'unanimité des membres présents une participation de 3000 € à l'association « Le Méridien », au titre des échanges avec le Mali

Ecole – OGEC Sainte-Catherine

Monsieur Le Maire informe la réception du courrier de l'école Sainte-Catherine, en contrat d'association avec la commune, demandant la réactualisation de la contribution communale pour l'année scolaire 2018/2019 : intégration de l'ensemble des élèves en élémentaire du territoire de La Roche-Jaudy et les élèves en maternelle. Cette contribution avait été fixée fin 2018 pour l'année scolaire en cours.

Monsieur Le Maire informe que le contrat d'association sera revu pour la prochaine année scolaire.

Le sujet sera mis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

5. Adhésion à l'association « Bruded ».

Projection du document de présentation de l'association « Bruded ».

BRUDED est une association française de loi de 1901, ouverte aux communes et intercommunalités de la région Bretagne et de Loire-Atlantique. C'est un réseau d'échanges entre collectivités engagées dans des projets de développement durable où « les élus parlent aux élus ». BRUDED signifie Bretagne Rurale et Rurbaine pour un développement durable.

Créé le 17 septembre 2005 sous l'impulsion d'une poignée de petites communes rurales bretonnes, BRUDED a pour but de mutualiser et de partager les expériences entre des élus « qui ont fait » et des élus « qui veulent passer à l'action ». Aujourd'hui l'association compte environ 140 collectivités adhérentes.

Au sein du réseau, les communes et intercommunalités adhérentes cherchent à partager leur culture du développement local durable de leurs projets ; ils donnent de la visibilité à leurs actions et essayent de contribuer à la dynamique régionale de développement durable.

Si les actions proposées par BRUDED couvrent tous les champs du développement durable, le réseau s'est donné depuis plusieurs années deux thématiques prioritaires qui ont fait chacune l'objet d'un document de capitalisation d'expériences : l'attractivité des centres-bourgs et l'emploi durable dans les territoires.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

-DONNE SON ACCORD pour adhérer à l'association BRUDED, à l'unanimité des présents.

Le montant de l'adhésion s'élève à 25 cts € par habitant, soit : **811 €**

-DESIGNE Monsieur FREMERY Bernard en qualité de référent titulaire, et Messieurs COLIN Guillaume et LINTANF Hervé en qualité de référents suppléants.

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les pièces à intervenir.

6. Demande de subventions

Suite à un appel à projet, Monsieur Le Maire propose de solliciter la DSIL, Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour les projets suivants : travaux de rénovation énergétique à l'école publique de La Roche-Derrien, travaux d'aménagement des stades de La Roche-Derrien et Pommerit-Jaudy, travaux de la salle des fêtes de La Roche-Derrien, dans le cas où ces derniers sont éligibles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

6.1 ECOLE PUBLIQUE - TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

-APPROUVE comme suit le plan de financement des travaux de rénovation énergétique à l'école publique de La Roche-Derrien :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	80 061.00	DSIL	24 018.00
		Fonds Propres	56 043.00

-**SOLLICITE** la DSIL, Dotation de soutien à l'investissement public local, au titre de la rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables au taux de 30%.

-**S'ENGAGE** à réaliser les travaux durant les vacances scolaires de l'été 2019.

7. Appel d'offre stades et assistance travaux des stades.

7.1 – Aménagement des terrains de football de La Roche-Derrien et Pommerit-Jaudy

Suite au changement de classement du terrain de football de La Roche-Derrien, une consultation a été lancée pour des travaux de conformité des installations sportives de La Roche-Derrien et de Pommerit-Jaudy.

Après avis de la Commission d'appel d'offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

-**RETIENT** la proposition de l'entreprise ESCEEV de Quessoy d'un montant de 23 630.00 euros HT.

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du « Fonds d'Aide au Football Amateur », selon le plan de financement suivant :

	Main Courante Pommerit-Jaudy	Main Courante La Roche-Derrien	Agrandissement terrain La Roche-Derrien	Total
F.F.F	1665 €	1585 €	3426 €	6676 €
La Roche-Jaudy	1665 €	1585 €	13704 €	16954 €
Total	3330 €	3170 €	17130 €	23630 €

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les pièces à intervenir.

7.2 - Assistance pour les travaux d'aménagements des stades de football de La Roche-Derrien et Pommerit-Jaudy

Nous avons l'obligation de demander l'assistance d'un architecte pour les établissements recevant du public. Actuellement, nous avons reçu la proposition de Blandine HOUSSAIS pour un montant de 8640.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord pour sélectionner une maîtrise d'œuvre à hauteur maximale de 8640 € HT et sollicite la consultation de 2 autres architectes.

8. BIE : installation du chauffage eau chaude et éclairage à l'école publique de La Roche-Derrien– avenant de Maitrise d'œuvre : extension de la MO aux lots Electricité et bâtiment

Monsieur le Maire rappelle les termes du contrat d'honoraires avec BIE, bureau d'ingénierie Energétique de Lannion à qui, par délibération du 12 février 2018, la Commune de La Roche Derrien avait confié la maîtrise d'œuvre de la création d'une installation de chauffage à eau chaude à l'école publique de La Roche-Derrien pour un montant de 8 400.00 euros HT.

En raison de la nécessité du chantier, la mission doit être étendue aux lots bâtiment et électricité.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- DONNE UN AVIS FAVORABLE à la proposition d'avenant au contrat d'honoraires qui s'évalue à 4000.00 euros HT (tranche ferme et conditionnelle 1) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y afférent.

9. Eglise de Pouldouran - travaux complémentaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 Votes pour, 1 abstention : Gaëlle HENRY :

- **ADOpte** le devis ART CAMP de POMMERET (22) au prix de 1 180.00 euros HT pour l'installation de filets anti-pluie.

10. Compte rendu des commissions (environnement).

Présentation du compte-rendu de la commission cadre de vie – environnement du lundi 8 avril 2019, par Mr Bernard Frémery, Maire délégué.

1-Présentation de l' Atlas de la biodiversité par Mathieu Bredèche et Eric Poulouin du service environnement d'LTC.

A l'échelle d'LTC sur les 57 communes avec un effort particulier sur 5 communes dont La Roche Jaudy, faire l'inventaire de toute la biodiversité.

Durée 2019/2020

Avec un objectif simple : mobiliser les personnes sensibilisées et volontaires pour aller à la recherche et identifier tous les trésors que l'on croise tous les jours dans son jardin ou lors de ses promenades. Proposer aux plus motivés de s'initier ou de progresser dans leurs compétences. Animations, formations et randonnées sont prévues.

L'information sera donnée dans le bulletin communal.

2-Point niohirs.

Le tour des bâtiments communaux sur les 4 communes a été effectué par Eric Poulouin afin de déterminer le nombre de niohirs et les emplacements les plus judicieux.

Eric Poulouin nous présente, à partir de photos, les emplacements choisis avec toutes les explications pour la pose, en particulier de la nécessité d'installer une planchette anti-salissures.

Il est retenu de commander :

-27 nids pour hirondelles des fenêtres, 3 pour hirondelles rustiques

-11 pour mésanges

-4 niohirs à insectes (à installer devant chaque mairie)

À rioter qu'Éric Poulouin nous laisse en don, 2 niohirs mésanges confectionnés par les élèves du lycée agricole de Morlaix.

3-Jardins partagés

Tugdual CORBEL nous présente l'histoire sur La Roche-Derrien.

Il faudra bien communiquer afin de mobiliser des habitants intéressés et résoudre le problème du terrain et du lieu en fonction de la situation géographique des intéressés.

Julie de Pouldouran nous explique ensuite son projet sur la permaculture. Son jardin a été retenu pour une porte ouverte les 15 et 16 juin.

Nous communiquerons également sur cette action et pensons opportun de s'y rattacher activement (par la tenue de stands touchant généralement l'environnement, ainsi que des inscriptions pour les jardins partagés). Nous aurons besoin de mobiliser des bénévoles.

4-Point bulletin spécial environnement sur le sujet de la biodiversité.

Nous avons travaillé avec Hervé et les articles sont pratiquement terminés, à l'ordre du jour : 1) définition de la biodiversité, 2) l'article d'Hervé, 3) La Roche Jaudy s'associe à la démarche de l'Atlas de la biodiversité, 4) Entretien son jardin sans désherbant, 5) Rappel de l'arrêté du Préfet sur le brûlage des déchets verts, 6) Les espaces naturels s'animent 2019, 7) selon emplacement restant un article sur la réduction des déchets.

Parution probable fin avril/ début mai.

11. Lancement de consultations.

11.1 Aménagement paysager du lotissement du Rest – Pommerit-Jaudy : - acquisition de mobilier de voirie

En accord avec les services de Lannion Trégor Communauté et les services techniques, il est décidé de lancer la consultation sur la partie mobilier de voirie de l'aménagement paysagé du lotissement du Rest de Pommerit-Jaudy (estimation <25000€ sur les marchés : consultation de 3 entreprises)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-AUTORISE l'acquisition de mobilier urbain et de sécurité à installer sur tout le territoire de la commune dans la limite de 25 000.00 euros HT ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

En juillet, une nouvelle consultation est prévue pour La partie espaces verts/végétaux.

11.2 Aménagement du bourg d'Hengoat : lancement de la consultation

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal s'est engagé à réaliser des travaux d'aménagement au centre bourg de Hengoat. La présente opération consiste en la réalisation des travaux de réseaux, voiries et aménagements de surface. Aussi, il convient de procéder au lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée pour la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le dossier de consultation préparé par le bureau LTC de Lannion ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation sous la forme de procédure adaptée ;
- DIT que les crédits en résultant sont inscrits au BP 2019 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

A la demande de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- DONNE SON ACCORD pour raccrocher la délibération « réfection des réseaux eau potable et pluviale aux bourg de Hengoat – groupement de commandes » au dernier conseil municipal du 21 mars 2019.

11.3 Requalification des espaces publics de Kerdrez : lancement de la consultation

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal s'est engagé à réaliser des travaux d'aménagement au Lotissement de Kerdrez. La présente opération consiste en la réalisation des travaux de réseaux, voiries et aménagements de surface. Aussi, il convient de procéder au lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée pour la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le dossier de consultation préparé par le bureau LTC de Lannion ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation sous la forme de procédure adaptée ;
- DIT que les crédits en résultant sont inscrits au BP 2019 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

Une modification est à apporter : effectuer du terre-pierre enherbé. La consultation sera à lancer avant l'été pour réaliser les travaux en octobre.

12. Extension de l'éclairage public « Place Koad Gludig – Pommerit-Jaudy »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le projet d'éclairage public « Place Koad Gludig » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 4 300,00 € HT (coût total des travaux majorés de 5% de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

13. Etude pour la voirie définitive Park Bras

L'ensemble des lots du lotissement Park Bras de Roche-Derrien est vendu et construit. Il est donc possible d'effectuer la voirie définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- Autoriser Mr Le Maire à signer la convention avec LTC pour 2500€.

14. Programme de voirie : point à temps sur Hengoat et Pommerit-Jaudy

Une attention particulière est portée sur la sécurisation des voies communales de la commune nouvelle de LA ROCHE-JAUDY.

Il est fait constat de dégradations de la chaussée sur le territoire des communes déléguées de HENGOAT et POMMERIT-JAUDY qui implique une réparation de manière ponctuelle.

Le coût s'évalue à 7 800.00 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

-DONNE SON ACCORD au devis descriptif présenté par le SIVAP de Tréguier au montant de 7 800.00 euros HT ;

-SOLLICITE le fonds de concours LTC pour la voirie communale au taux de 20% sur le montant HT ;

-DIT que le montant est inscrit au BP 2019.

15. Proposition d'achat d'un broyeur et demandes de subventions

La Commune souhaite faire l'acquisition d'un broyeur de branches et de végétaux. Celui-ci permettra de réaliser un broyat à partir de la taille et l'élagage effectué sur le territoire. Le broyat sera utilisé pour l'entretien des espaces verts. En plus du gain économique, la mairie faisant l'achat régulier de copeaux, le broyage sur place représente aussi un gain de temps évitant aux agents des services techniques le transport des végétaux en déchetterie.

Une consultation a été effectuée auprès de plusieurs entreprises dont l'une d'entre elles, a été écartée car le prix était trop élevé :

- Pontrieux motoculture : 22 329€
- Espace Emeraude : 21 393 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-DONNE SON ACCORD pour l'achat du broyeur auprès de « Espace Emeraude »,

-VALIDE le devis de l'Espace Emeraude – Plouisy, Broyeur Bugnot BN56 37CV pour un montant de 21 393 € HT

Cet achat est éligible à une subvention du Conseil Régional pour le financement de « matériels de désherbage alternatif au désherbage chimique ». La Commune pourrait bénéficier d'un taux de prise en charge de 50% sur un montant maximum de prise en charge de 12 000 €, en tant que collectivité « zéro phyto ».

Proposition de financement : Espace Emeraude

	Dépenses HT	Recettes HT
Espace Emeraude	21 393	
Conseil Régional		6 000
Commune		15 393

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

-AUTORISE, Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional et à signer les pièces à intervenir.

16. Achat d'une statue et conservation et restauration d'objets du patrimoine religieux

16.1 Achat d'une statue sur Pommerit-Jaudy

Mr Ludovic Paranthoen nous propose de faire l'acquisition d'une statue en bois représentant Yves Cariou à hauteur de 1400 €. L'idée serait de l'installer dans le parc derrière la salle des fêtes de Pommerit-Jaudy. Un accord au préalable sera fait auprès de la famille.

En l'honneur de Yves CARIOU, ancien adjoint de la commune déléguée de Pommerit-Jaudy,
Avec l'accord de la famille,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de faire l'acquisition de la statue YVES CARIOU, réalisée par Ludovic PARANTHOEN de Pommerit-Jaudy (22) ;
- DIT que la dépense en résultant sera créditée au compte 2161 du BP 2019.

16.2 Conservation et restauration d'objets du patrimoine religieux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD** pour la conservation et la restauration d'objets mobiliers religieux par l'Atelier Régional de Restauration de Bignan pour un montant de 10 916 euros non assujetti à la TVA, dont 9 777.50 euros éligibles à subvention, les objets cités étant inscrits au titre des Monuments Historiques,
- **APPROUVE** comme suit le plan de financement des travaux de conservation et de restauration

	STATUE SAINT DOGMAEL	STATUE SAINT ROCH	STATUE VIERGE A L'ENFANT	3 STATUETTES	RELIEF SCULPTE	TOTAL
LA ROCHE JAUDY	858.07 €	1 112.06 €	306.25 €	657.38 €	1 138.50 €	4 072.26 €
ETAT - DRAC BRETAGNE	714.81 €	926.81 €	255.13 €	547.62 €	0.00 €	2 444.37 €
CONSEIL REGIONAL	714.81 €	926.81 €	255.13 €	547.62 €	0.00 €	2 444.37 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	571.56 €	741.57 €	203.99 €	437.88 €	0.00 €	1 955.00 €
TOTAL du projet	2 859.25 €	3 707.25 €	1 020.50 €	2 190.50 €	1 138.50 €	10 916.00 €
Total éligible à subvention	2 859.25 €	3 707.25 €	1 020.50 €	2 190.50 €		9 777.50 €

- **SOLLICITE** la subvention de l'Etat – DRAC Bretagne au titre de la politique d'aide à la restauration du patrimoine.
- **SOLLICITE** la subvention du Conseil Régional de Bretagne au titre de la politique en faveur du patrimoine protégé.
- **DIT** que les travaux de restauration correspondants sont inscrits au budget primitif 2019.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les pièces à intervenir.

17. GRDF : installation et hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télérelève

Monsieur Le Maire explique aux élus de la commune de LA ROCHE-JAUDY que depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs, relayées par les autorités concédantes et les associations, s'expriment en faveur :

- d'une plus grande fiabilité du comptage,
- d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations,
- de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels.

Le déploiement généralisé de l'infrastructure et des compteurs communicants gaz de GRDF permet de répondre à ces attentes. Le projet de GRDF a fait l'objet d'une large concertation, sous l'égide de la Commission de Régulation de l'Energie depuis 2009, et s'inscrit dans un cadre juridique bien défini, aussi bien au niveau européen (directive de 2009...) que national (Grenelle de l'Environnement, Loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte...).

Ce projet « Compteurs Communicants Gaz » est donc un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, poursuivant deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation,
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

Il a pour objet le remplacement de l'ensemble des compteurs des 11 millions de consommateurs, résidentiels et petits professionnels, desservis par GRDF, par des compteurs communicants permettant la transmission à distance chaque mois des index de consommation.

La solution technique choisie par GRDF permet de répondre à toutes les situations de demande de données de la part des clients.

- une information quotidienne des clients en kWh ou m³ sur un espace personnalisé et sécurisé, accessible sans frais
- Les clients qui le souhaitent pourront également disposer sur leur espace client de données heure par heure, en kWh (option à souscrire auprès du fournisseur d'énergie)
- La possibilité, pour les clients qui souhaitent disposer de données en temps réel, de venir brancher gratuitement leur propre dispositif de télérelevé sur le compteur GRDF.
- En plus de ces services proposés par GRDF, le client, à qui appartiennent les données de consommation, pourra choisir de les transmettre à des acteurs tiers (fournisseurs d'énergie, bureau d'étude, développeurs ...), qui développeront des services d'efficacité énergétique (applications mobile, sites internet...) à même d'inciter les consommateurs à réduire leurs consommations.

A noter que d'autres services sont développés dans la présente convention.

Enfin, Monsieur Le Maire précise que la commune de LAROCHE-JAUDY fait partie des 9500 communes en France qui vont être équipées de cette nouvelle technologie innovante.

Après avoir entendu cette présentation par Monsieur Le Maire et après délibération du conseil municipal,

Le Conseil municipal autorise :

- Monsieur Le Maire à signer la dite convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur et à compléter le moment venu les annexes.

18. Point sur les achats groupés

Guillaume COLIN présente les différentes démarches concernant les achats groupés.

Centrale de référencement qui pour chaque thématique propose 3 offres.
Isabelle s'occupe des achats administratifs et techniques.

Augmentation du pouvoir d'achat pour les administrés de La Roche-Jaudy

Wikipower est un courtier en énergie. L'inscription peut se faire jusqu'au 20 mai.

Début juin, une proposition personnalisée sera transmise : choix de s'arrêter ou de continuer avec le fournisseur actuel.

A savoir que, plus il y aura des inscriptions et plus l'offre sera avantageuse.

L'électricité est 10% verte ce qui correspond à l'engagement d'acheter un volume d'énergie verte qui est redistribué.

Proposition mutuelle santé

Une première mutuelle (bretonne) a été reçue. Une deuxième sera reçue le 7 mai (pas de salarié, que des bénévoles).

Fin mai, décision finale sur le choix de la mutuelle retenue.

Contrat assurance habitation/automobile

Le dossier est toujours à l'étude. Un test a été effectué sur une dizaine de contrat.

Fuel, bois, pellets

À suivre

19. Proposition APAVE

Une étude est en cours pour la révision des contrats actuels concernant les contrôles périodiques (électricité, gaz, baes, extincteur) : résiliation au 31/12/2019 et nouveaux contrats mutualisés à compter du 01/01/2020.

20. Livret citoyen

2 jeunes stagiaires en formation pour devenir des assistants sociaux ont élaboré un livret citoyen avec différentes thématiques. Ce livret sera distribué dans les boites aux lettres des citoyens et à disposition dans les mairies. Il sera également téléchargeable sur le site Internet de la commune.
Remerciements à Olivia et Corentin.

21. Point sur la procédure de rappel à l'ordre

Le rappel à l'ordre est un outil à la disposition du Maire destiné à apporter une réponse rapide et souple à des faits non délictuels de nature à entraîner un trouble au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité. Il s'agit d'une injonction verbale adressée par le maire, dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance. Cette fonction est une prérogative du Maire qui a la possibilité de désigner un représentant, adjoint ou un membre du conseil municipal, par arrêté.

Il se fonde sur l'Art. 11 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ; l'Art. L2212-2-1 dans le code général des collectivités territoriales ; l'Art. L132-7 du code de la sécurité intérieure.

Le rappel à l'ordre peut notamment concerner : l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non-accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, les incivilités commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, les conflits de voisinage, les bruits ou les tapages injurieux ou nocturnes, certaines atteintes légères à la propriété publique, l'abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets, la divagation d'animaux dangereux.

Le rappel à l'ordre est un dispositif de prévention de la délinquance proche du domaine pénal qui nécessite l'instauration d'un dialogue constructif entre le maire et le procureur de la République.
Ce partenariat peut être concrétisé par un protocole. Celui-ci a pour objet d'organiser l'échange d'informations entre élu et parquet et permet au maire de s'assurer que la justice n'envisage pas de suites.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

-DECIDE d'autoriser Le Maire à solliciter le Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc pour la mise en place d'un protocole,

-AUTORISE Le Maire à signer le protocole de mise en œuvre du rappel à l'ordre qui sera transmis par le TGI de Saint-Brieuc,

22. Proposition de motion Lycée SAVINA

Le Conseil Municipal de La Roche-Jaudy déplore l'annonce de la fermeture d'un poste en seconde au lycée SAVINA dès la rentrée scolaire 2019-2020.

Sur la base d'une prévision réalisée par le rectorat, ce dernier envisage l'inscription de 135 élèves au lycée alors que de 2014 à 2018 la démographie scolaire s'élève à une moyenne de 162.6 élèves en seconde GT.

CONSIDERANT

- Le recrutement régional des élèves grâce à l'offre culturelle diversifiée et originale (théâtre, cinéma, arts circassiens, ...) du lycée Savina,
- L'ouverture annoncée d'une option « danse » et d'une spécialité « arts plastiques » dès la première pour la rentrée 2019-2020,
- La réforme actuelle des lycées permettant aux élèves des séries non seulement littéraires mais également scientifiques de profiter de ces enseignements artistiques (le système actuel tendait effectivement à orienter les élèves dans des disciplines artistiques dans le voie littéraire),
- L'attractivité du lycée en termes de recrutement au vu du riche panel d'options proposées par cet établissement,
- La forte implication des équipes pédagogiques et administratives pour le développement de ce lycée et pour faire perdurer cet outil de qualité,
- Le partenariat fort et unique de tous les acteurs publics que sont l'Etat, la Région, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, les communes, pour faire perdurer cet outil original et novateur favorisant le maintien de notre jeunesse sur le territoire et attirant de nouvelles populations,
- Le paradoxe entre la fermeture d'un poste en seconde et l'ouverture de deux options « danse » et « arts plastiques » dès la rentrée scolaire 2019-2020 renforçant l'attractivité du lycée,
- L'incompréhension d'une telle fermeture dans un établissement en constante évolution,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DEMANDE

- Le maintien du poste en seconde à la rentrée scolaire 2019-2020
- L'attribution de moyens suffisants aux équipes pédagogiques et éducatives pour accomplir leurs missions dans des conditions satisfaisantes
- De conforter la vitalité du lycée SAVINA, connue et reconnue, pour la diversité de l'offre de son enseignement général, artistique, technique et professionnel.

23. Fonctionnement du bureau de poste de La Roche-Derrien

Monsieur Le Maire propose de délibérer afin de dénoncer les fermetures intempestives et les diminutions d'horaires du bureau de Poste de La Roche-Derrien, et de remettre cette délibération en main propre à la direction de la poste en compagnie de 2/3 élus. Il faudrait également convenir d'un rendez-vous avec le directeur régional de la Poste.

Face aux fermetures intempestives du bureau de poste de la Roche-Derrien, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de La Roche-Jaudy tient à montrer son vif mécontentement.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents,

DENONCE ainsi les réductions des horaires d'ouverture du bureau de poste contraires aux engagements du Contrat de présence territoriale de la Poste ;

DEPLORE que les absences du personnel de la Poste ne puissent être compensées par le recours à un autre agent du service postal ;

-CONSTATE avec inquiétude que le choix de fermer le bureau de Poste de manière intempestive à chaque absence de personnel procède d'une volonté délibérée d'en saper la pérennité et ce, dans une commune rurale où la Poste est souvent un des ultimes services publics encore présent ;

-SOLLICITE alors une entrevue avec Monsieur le Directeur Régional de la Poste dans les meilleurs délais.

24. SOUTIENS

24.1 Projet de loi « une école de confiance » - soutien au collectif régional de défense de l'école rurale

Monsieur Hervé Lintanf, maire délégué de Pouldouran présente le projet de loi « Ecole de la Confiance » : il est actuellement en discussion au Sénat et suscite l'inquiétude, notamment concernant l'article 6 qui prévoit qu'à l'initiative des collectivités territoriales dont dépendent les écoles et les collèges, peuvent être créés des établissements locaux d'enseignements des savoirs fondamentaux qui associent les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles situées dans son secteur de recrutement. La crainte est de voir les écoles communales concernées disparaître en tant que structures administratives autonomes. La fonction de directeur d'école sera assurée par le principal du collège et ses principaux adjoints. Les maires des communes qui s'engageraient dans ce processus des communes perdraient alors leurs prérogatives scolaires, et cela conduirait, à terme, à une multiplication des fusions et des fermetures d'écoles, notamment en zone rurale.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

-DIT refuser le regroupement avec les collègues

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le soutien au Collectif Régional de Défense de l'Ecole Rurale

24.2 Soutien à l'office nationale des forêts

Le Conseil Municipal de LA ROCHE-JAUDY réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction Générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions, dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performance de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF, c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural ; c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

SOUTIENT les personnels de l'Office National des Forêts.

DEMANDE au gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF,
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales,
- Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Départ de Gaëlle HENRY

25. Ateliers « bien se nourrir »

Une réunion d'information aura lieu le lundi 6 mai à 14h30 à la mairie de Pommerit-Jaudy pour la mise en place d'ateliers « bien se nourrir ».

26. Cérémonie du 8 mai

Comme habituellement.

27. Elections européennes du 26 mai

Les élections européennes se dérouleront le 26 mai de 8h à 18h.

La campagne électorale a lieu du 13 mai au 25 mai 2019.

Les listes des candidats seront publiées le 4 mai.

La présentation de la pièce d'identité est obligatoire.

La commission de contrôle doit se réunir entre le jeudi 2 mai et le 5 mai. Elle est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins 1 fois par an. C'est un contrôle à posteriori des inscriptions et radiations validées par le Maire.

Le tableau des présences devra être établi par chacun des maires délégués.

28. Informations, questions diverses

12.1 Dates

Le prochain Conseil Municipal aura lieu début juin.

Il est prévu de délibérer sur l'arrêté du SCOT de LTC.

12.2 Chiens / chats

Chiens « aboiements/déjections » → des sanctions / amendes peuvent être appliquées.
+ Divagation = appel à la fourrière (cages pour les chats)

12.3 Vente de mobilier de la mairie

Il est proposé de mettre en vente l'ancienne table de réunion du conseil municipal ainsi que les chaises.

Proposition : table vendue pour 1100 € / chaise vendue 25€ l'unité. Les bénéfices de la vente seront reversés au CCAS.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

-DECIDE la mise en vente du mobilier cité ci-dessus pour le montant de 1100 € la table, et 25 € par chaise.

12.4 Départ d'un agent

Monsieur Le Maire Remercie Laetitia LE NOBLET qui a remplacé Brigitte depuis 2016.

N° d'ordre des délibérations du 29 avril 2019

1. Personnel communal : création d'un poste CAE-PEC (parcours emploi compétence), personnel technique	1
1.1 Contrats d'apprentissage	1
1.2 Renouvellement d'un emploi en contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) 20 Heures – agent polyvalent en milieu scolaire/périscolaire	1
1.3 Création d'un emploi en contrat d'accompagnement dans l'emploi – entretien des espaces verts et voirie	2
1.4 Création d'un poste d'adjoint technique territorial pour assurer les missions d'entretien des espaces verts, voirie et bâtiments	3
2. Taxe foncière sur les propriétés non bâties : exonération des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique.	4
3. Subventions aux associations	4
4. Participations	5
5. Adhésion à l'association « Bruded ».....	6
6. Demande de subventions	6
6.1 ECOLE PUBLIQUE - TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL	7
7. Appel d'offre stades et assistance travaux des stades.	7
7.1 – Aménagement des terrains de football de La Roche-Derrien et Pommerit-Jaudy	7
7.2 - Assistance pour les travaux d'aménagements des stades de football de La Roche-Derrien et Pommerit-Jaudy.....	8
8. BIE : installation du chauffage eau chaude et éclairage à l'école publique de La Roche-Derrien– avenant de Maitrise d'œuvre : extension de la MO aux lots Electricité et bâtiment	8
9. Eglise de Pouldouran - travaux complémentaires	8
10. Compte rendu des commissions (environnement).....	8
11. Lancement de consultations.	9
11.1 Aménagement paysager du lotissement du Rest – Pommerit-Jaudy : -acquisition de mobilier de voirie.....	9
11.2 Aménagement du bourg d'Hengoat : lancement de la consultation.....	10
11.3 Requalification des espaces publics de Kerdrez : lancement de la consultation.....	10
12. Extension de l'éclairage public « Place Koad Gludig – Pommerit-Jaudy » ...	10
13. Etude pour la voirie définitive Park Bras	11
14. Programme de voirie : point à temps sur Hengoat et Pommerit-Jaudy	11
15. Proposition d'achat d'un broyeur et demandes de subventions	11
16. Achat d'une statue et conservation et restauration d'objets du patrimoine religieux.....	12
16.1 Achat d'une statue sur Pommerit-Jaudy.....	12
16.2 Conservation et restauration d'objets du patrimoine religieux	12
17. GRDF : installation et hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télérelève	13
18. Point sur les achats groupés	14

19.	Proposition APAVE.....	15
20.	Livret citoyen.....	15
21.	Point sur la procédure de rappel à l'ordre	15
22.	Proposition de motion Lycée SAVINA	16
23.	Fonctionnement du bureau de poste de La Roche-Derrien.....	16
24.	SOUTIENS	17
	24.1 Projet de loi « une école de confiance » - soutien au collectif régional de défense de l'école rurale	17
	24.2 Soutien à l'office nationale des forêts.....	17
25.	Ateliers « bien se nourrir »	18
26.	Cérémonie du 8 mai	18
27.	Elections européennes du 26 mai	18
28.	Informations, questions diverses	18
	12.1 Dates	18
	12.2 Chiens / chats.....	19
	12.3 Vente de mobilier de la mairie	19
	12.4 Départ d'un agent	19